



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 18 septembre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Eric MENARD, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Olivier LAMBERT (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

La maire demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire de Jean GERME décédé il y a un an.

1 - Approbation du compte rendu du 26 juin 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Alimentation en eau potable

Le maire rappelle que la commune de PLACHY-BUYON a confié l'exploitation de son service public d'alimentation en eau potable à la Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage d'une durée de 3 années, qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2014, ce contrat a été prolongé pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.

En parallèle, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Selle (SIAVS), composé des communes de Bacouel sur Selle, Prouzel et Plachy-Buyon, est chargé de l'étude et de la création des réseaux d'assainissement collectif ainsi que de la construction d'une nouvelle station d'épuration.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration est envisagée pour septembre 2016.

Il avait été envisagé de transférer au SIAVS la compétence alimentation en eau potable afin que celui-ci gère l'assainissement et l'alimentation en eau potable des communes qui le composent. Dans un premier temps l'alimentation en eau potable ne concernait que les communes de Bacouel sur Selle et Plachy-Buyon, la commune de Prouzel étant en régie.

Par courrier en date du 11 août 2015, la préfecture de la Somme a refusé d'accorder à la commune une prolongation supplémentaire d'un an de la Délégation de

Service Public en alimentation en eau potable, qui aurait permis de synchroniser les prises de compétences assainissement et alimentation en eau potable par le SIAVS.

La commune de Plachy-Buyon doit donc repenser sa gestion de l'alimentation en eau potable.

Le service d'alimentation en eau potable concerne aujourd'hui 365 abonnés, 8 839 ml de canalisations, 34 358m³ d'eau vendus en 2014, 381 compteurs, 433 branchements, 16 poteaux incendie, 13 purges, un stabilisateur et 9 débitmètres.

L'eau sera achetée à Amiens Métropole, par convention, avec un prix fixé en 2015 à 0,51 euro le mètre cube.

Le maire présente à l'assemblée les différents modes de gestion possible pour le service d'alimentation en eau potable actuel et propose de délibérer sur les points suivants :

- principe et mode de délégation, durée de la délégation
- approbation du document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public simplifiée par affermage pour la gestion et l'exploitation du service chargé de l'alimentation en eau potable,
- 2) D'approuver la durée de la délégation de service fixée à 3 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire, à engager et conduire la procédure proprement dite.

Afin de mener à bien la procédure le maire propose à l'assemblée de faire appel à un bureau d'assistance privé. Le maire rappelle qu'il y a quelques années les services de l'Etat et plus particulièrement la DDAF proposaient cette assistance aux collectivités à un coût intéressant. L'Etat ayant retiré cette assistance il est aujourd'hui nécessaire de se tourner vers des bureaux privés.

Le maire a contacté le bureau Verdi Picardie pour une assistance partielle, la commune aura à sa charge la conception du dossier de consultation (règlement de consultation, les pièces contractuelles, le cahier des charges et le dossier technique).

Le bureau d'assistance propose de valider le cahier des charges, une assistance sur la procédure, l'analyse et la présentation des offres, la négociation, la validation des offres après négociation et la mise au point du contrat.

Le coût de cette assistance partielle serait de 4 872€ TTC.

Le maire ajoute que pour une assistance complète le coût dépasserait 10 000€ TTC puisqu'un devis avait été demandé à l'entreprise G2C dans ce sens.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité à faire appel à l'entreprise VERDI Picardie pour une assistance partielle et pour un montant de 4 872€ TTC.

3 - Prolongation Délégation de Service Public assainissement collectif

Le maire informe l'assemblée que la Préfecture de la Somme, dans son courrier en date du 11 août 2015, avait émis la possibilité de proroger à titre tout à fait exceptionnel la DSP assainissement collectif d'une année supplémentaire si la commune apportait des éléments factuels de l'état d'avancement des travaux ainsi que la date de mise en œuvre opérationnelle de la station d'épuration.

Un courrier a été adressé dans ce sens à la préfecture le 28 août 2015 précisant la date de mise en service de la station fixée à l'été 2016 ainsi que l'avancement actuel des travaux.

4 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le maire donne la parole à Jean-Luc Hermant qui a actualisé le PCS.

Jean-Luc fait part des dernières modifications du plan, notamment deux entreprises oubliées (Informatique - Dizibao et le SPA). Le maire propose à l'assemblée d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde, qui a déjà été présenté en détail lors des précédentes séances.

Le système d'alerte SMS mis en place récemment sera couplé avec le plan.

Frédéric Chivot demande combien de personnes se sont inscrites au système d'alerte par sms via les fiches réflexes? Le maire répond qu'une centaine de réponses sont parvenues en mairie.

5 - Pétition circulation rue Edouard Philogène-Wallet

Le maire donne lecture à l'assemblée d'une pétition, à l'initiative de monsieur Defransure, cette pétition comprend 18 signatures. L'objet de la lettre est la vitesse des véhicules qui empruntent la rue et le non respect des "stop".

Le maire présente à l'assemblée le bilan de l'opération radar pédagogique pour la rue Edouard Philogène-Wallet. Un radar pédagogique mesurant les vitesses des véhicules pour la rue Edouard Philogène-Wallet a été posé le 2 février 2014 de 9h30 à 20h03, la vitesse de 556 véhicules a été mesurée, la vitesse moyenne est de 48 km/h, 70% des usagers dépassent la vitesse de 44 km/h, 50% dépassent 48km/h et 15% dépassent 56 km/h.

Le maire précise que des solutions de chicane ou de dos d'âne ont déjà été envisagées il y a quelques années mais abandonnées car le dos d'âne est très bruyant pour les riverains et une chicane est compliquée à installer dans une rue avec un dénivelé important.

Manuel Henocque suggère de demander au garde-champêtre de renforcer les contrôles au niveau des "stops".

Franck Lécrivain demande s'il est possible de se rapprocher de la gendarmerie pour obtenir des contrôles de vitesse dans la rue Edouard Philogène-Wallet.

Le maire répond par l'affirmative aux deux propositions, et précise que chaque signataire de la pétition va être destinataire d'un courrier l'informant de ces deux mesures.

6 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Point d'étape du mois de juillet/août, le travail était essentiellement consacré au pan agricole du territoire. Un diagnostic agricole a été établi comprenant les exploitants, les activités et les périmètres d'action.

Ces documents sont transmis aux délégués représentants des communes pour avis.

7 - Vente AB 145 (15ca) à la société J2P

Conformément à la délibération 15/010 du 31 mars 2015, le droit de passage situé au AB 145 (au niveau du 10 rue du Commandant André Dodart sous le porche) a été vendu par la commune à l'euro symbolique à la société J2P le 19 août 2015.

8 - Baux de location à Amiens et Plachy-Buyon

Le maire informe l'assemblée que le bail de location pour le logement communal occupé par monsieur Florian Dubois au 26 rue de la fontaine a été renouvelé pour une durée de 6 années dans les mêmes conditions que le précédent bail.

Le logement communal situé au 11 rue Sire Firmin Leroux (1er étage) d'une surface de 55 mètres carrés, entièrement rénové par Jean-Luc Hermant et Jimmy Carlu a été loué le 4 septembre 2015 et pour une période de 6 années. Le montant du loyer est de 580€/mois (chauffage compris).

Franck Lécrivain trouve que le loyer est peu élevé pour un immeuble situé en centre ville.

Laurie Buquet précise que c'est le prix pratiqué pour ce genre d'immeuble et ajoute qu'il n'y a pas de cave, de jardin et place de parking.

9 - Questions et informations diverses

- Dans le cadre de la loi NOTRe et suite aux dispositions imposées par la Préfecture, les communautés de communes de moins de 15 000 habitants doivent se regrouper. La Préfecture de la Somme a demandé à la communauté de communes du Contynois d'émettre un avis sur son avenir et avec quelle communauté de communes elle souhaiterait être regroupée. La préfète décidera ensuite des fusions, libre à elle de suivre ou pas les avis des communautés de communes.

Le maire ajoute que les délais sont très courts car les avis doivent être remis à la Préfecture pour le 1er octobre 2015.

Les maires seront réunis le jeudi 24 septembre 2015 pour travailler sur ce sujet et faire une proposition à la Préfecture, le conseil municipal sera réuni pour avis avant la transmission à madame la préfète.

- Dans le cadre de l'Ad'AP, Jean-Luc Hermant informe qu'il est en train de finir les dossiers d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, ces dossiers seront transmis pour le 27 septembre aux services de l'Etat concernés.
- Les bancs et poubelles ont été réceptionnés et seront installés prochainement, le coût des poses est estimé à 1 800€ (dallage sous les bancs). Franck Lécrivain remarque le beau travail réalisé par Jimmy Carlu et Matthieu Roger sur le trottoir route de Conty avant l'arrêt de bus.

- Les travaux de construction de la station d'épuration ont commencé début septembre, le travail pour la pose des pieux a commencé. Pour cette tâche, beaucoup d'eau est pompée pour être ensuite renvoyée dans la Selle. Quant aux travaux de réseau, ils sont arrivés en limite de Prouzel.
- Florian Dubois qui était en arrêt pour accident de travail a repris le travail le 30 août 2015 mais avec des restrictions jusqu'au mois de décembre (pas de travail les bras levés et pas de port de charges supérieures à 15kg). Une autre visite médicale du travail est prévue début décembre 2015.
- Les travaux de rénovation de la stèle d'Anny Flintham-Wallet reprendront semaine 39 par l'entreprise de pompes funèbres Adolphe et devront être finis fin septembre.
- Maître Delobea, commissaire priseur, a été contacté afin de mettre en place une vente aux enchères des tableaux et objets de valeur légués par Anny Flintham-Wallet à la commune. Dans un deuxième temps, la même opération sera lancée pour les meubles de la maison.
- Bilan de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) menée par le garde-champêtre de cet été : 18 logements concernés, 380 passages en tout soit 21 passages par habitation et 1 seul cambriolage.
- La communauté des communes du Contynois, l'OPSOM et la commune se sont réunis pour étudier le projet de logements sociaux au 1 rue du Commandant André Dodart, il est prévu la construction de 2 T2 et 1 T4 au dessus. Le maire rappelle que ce terrain avait été acquis par la mairie après préemption dans ce but. La communauté de communes reversera une partie du coût d'acquisition par la commune et rédigera un bail emphytéotique.
- Laurie Buquet demande s'il serait possible de sensibiliser les cavaliers qui se promènent dans le village qui ne ramassent pas les déjections de leurs chevaux sur la voirie publique. Le maire acquiesce.
- Jean-Michel Salon rappelle que le semi-marathon de l'Ecce Homo aura lieu le 25 octobre 2015 avec un nouveau parcours. Il fait appel à candidature pour aider à signaler le long du parcours. Jean-Michel Salon demande au conseil municipal l'autorisation, comme chaque année, de commander pour 444€ en bon d'achat qui constitueront les récompenses pour les meilleurs coureurs. Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité. Jean-Michel Salon ajoute qu'il demande moins que les années précédentes grâce au travail de sponsoring réalisé par Eric Ménard.
- Le maire informe l'assemblée que madame Isabelle Lonzieme est vendeuse de la parcelle ZI 47 "le chemin de Conty", zone ouverte à l'urbanisation.
- Christian Herbet demande à qui incombe la charge de l'élagage des arbres situés au niveau du pont de l'autoroute A16 route d'Hébécourt. En effet ceux-ci descendent bas sur la route entraînant un danger pour les automobilistes. Le maire répond que la SANEF doit s'occuper de l'entretien de ces arbres, un courrier afin de signaler cet état va être envoyé à la SANEF.
- Martine Fauquemberg, dans le cadre de l'action du CCAS, a préparé la commande pour les colis des aînés.
- Le conseiller départemental Pascal Bohin tiendra une permanence en mairie de Plachy-Buyon le mercredi 28 octobre 2015 à partir de 18h.

Sans autre question ou remarque la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.